



Décryptage QUALIOP1 2

Webinaire sur le décret du 1^{er} août 2026





Partie 1

Le contexte

01





Partie 1 – Contexte

Les enjeux de ces évolutions réglementaires

Le [Décret n° 2026-728 du 1er août 2026](#) modifie le référentiel national qualité (RNQ) de la certification Qualiopi et **entre en vigueur le 1^{er} novembre 2026**.

Ce texte s'inscrit dans la continuité du [plan ministériel de régulation et de lutte contre la fraude](#) du 24 juillet 2025.

Transparence de l'information

Garantir une **information fiable, transparente et accessible** sur les formations proposées, leurs conditions d'accès, les certifications préparées, les résultats obtenus et les perspectives d'insertion professionnelle.

Protéger les apprentis

Sécuriser les parcours des apprentis en prévenant les **risques d'accidents, les violences, les discriminations et les pratiques abusives**, tout en renforçant les dispositifs d'accompagnement et de signalement.

Garantir la qualité pédagogique

S'assurer de l'**adéquation des contenus aux référentiels de certification** et aux besoins du marché du travail, renforcer les exigences Qualiopi et améliorer le contrôle de la **qualité effective des enseignements**.

Tolérance zéro contre la fraude

Renforcer les contrôles et la coordination entre les autorités et les financeurs afin de détecter, sanctionner et prévenir les pratiques frauduleuses, et garantir la bonne utilisation des financements publics.



Partie 1 – Contexte

Anticiper les impacts

Objectifs pour l'ARFA

- ✓ Anticiper les évolutions
- ✓ Clarifier les responsabilités
- ✓ **Préparer le renouvellement de la certification en janvier 2027**

Objectif pour les OF partenaires

Identifier les écarts concrets sans multiplier les documents ni modifier prématurément vos processus.

 **Un projet d'une V10 du Guide de lecture circule mais n'est pas officielle.** D'autant que des arrêtés sont encore attendus sur les modalités d'audit.



Partie 2

Évolution des indicateurs

02





Partie 2 – Évolutions des indicateurs

Applicables à partir du 1^{er} novembre 2026

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33

- Évolution présentée • **spécifique CFA**
- Évolution présentée • **OF et CFA**
- Non retenu dans le décryptage (sans changement majeur)
- Nouvel indicateur • **spécifique CFA**



Transparence de l'information du public

La communication ne doit comporter aucune mention de nature à induire en erreur le public

1

Cohérence et véracité des informations sur les différents supports : site internet, catalogues, brochures commerciales, réseaux sociaux, Dokelio, emails, devis, conventions, programmes

- + Financement des formations
- + Droits ou absence de droits de poursuite d'études pour la formation préparée

2

Permettre au public de comparer des indicateurs réellement comparables entre organismes

- + Modalités de calcul des indicateurs de résultats ou s'appuyer sur des dispositifs existants



Partie 2 – Évolutions des indicateurs

Applicables à partir du 1^{er} novembre 2026



Évolution présentée • **spécifique CFA**

Évolution présentée • **OF et CFA**

Non retenu dans le décryptage (sans changement majeur)

Nouvel indicateur • **spécifique CFA**



Protection des apprenants

Traitement des violences, harcèlements et discriminations, étendus à tous les publics, avec un renforcement pour les mineurs

12

Une simple mention dans le règlement intérieur ne suffira plus

- + Modalités de gestion et formalisation du suivi
- + Sensibilisation des équipes, des équipes des OF et des entreprises

14

Obligation de résultat sur la mesure du délai de traitement

- + Mise en place d'une procédure de traitement sans délai des situations de rupture liées à des difficultés rencontrées par l'apprenant en formation et en entreprise

15

Prévention et traitement des situations de violences, harcèlements et discriminations

- + Renforcement de l'information des mineurs
- + Recours au médiateur de l'apprentissage
- + Signalement à l'inspection du travail

www.arfa-idf.asso.fr





Partie 2 – Évolutions des indicateurs

Applicables à partir du 1^{er} novembre 2026

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33

- Évolution présentée • **spécifique CFA**
- Évolution présentée • **OF et CFA**
- Non retenu dans le décryptage (sans changement majeur)
- Nouvel indicateur • **spécifique CFA**



Suivi pédagogique et traçabilité de la sous-traitance

La conformité des sous-traitants devra être vérifiée, documentée et formalisée dans les contrats de sous-traitance.

19

Formalisation du suivi des modules dispensés à distance.

- + Relances des apprenants
- + Traçabilité des connexions (temps passés, progression pédagogique, évaluations)
- + Preuves d'accompagnement

 **Arrêté ministériel attendu** sur le nombre d'intervenants par formation.

27

Un encadrement renforcé de la sous-traitance et du portage salarial

- + Contrats de sous-traitance : clauses relatives à Qualiopi sur les missions exactes du prestataire
- + Modalités de contrôle du respect des dites clauses et preuves de mise en œuvre
- + Preuves d'actions correctives

www.arfa-idf.asso.fr



Partie 2 – Évolutions des indicateurs

Applicables à partir du 1^{er} novembre 2026



Évolution présentée • **spécifique CFA**

Évolution présentée • **OF et CFA**

Non retenu dans le décryptage (sans changement majeur)

Nouvel indicateur • **spécifique CFA**



Encadrement pédagogique et gouvernance

La conformité des sous-traitants devra être vérifiée, documentée et formalisée dans les contrats de sous-traitance.

7

Prouver sa capacité à certifier

- + Décisions d'habilitations
- + Obligations imposées par le certificateur
- + Modalités de contrôle du respect du référentiel du certificateur

19

Renforcement de l'encadrement pédagogique

- + Nomination officielle de référents pédagogiques
- + **Fiche de poste**

Deux arrêtés ministériels attendus sur les modalités de désignation de Référent pédagogique selon le nombre de formateurs ; et renforcement de la supervision du CFA selon le nombre d'heures assurées par formateur

20

Appréciation effective du Conseil de perfectionnement

- + Compte-rendu comprenant l'analyse des indicateurs de résultats
- + **Modalité de suivi des décisions**
- + Modalité de supervision pédagogique



Partie 2 – Évolutions des indicateurs

Applicables à partir du 1^{er} novembre 2026



Évolution présentée • **spécifique CFA**

Évolution présentée • **OF et CFA**

Non retenu dans le décryptage (sans changement majeur)

Nouvel indicateur • **spécifique CFA**



Amélioration continue

Renforcement des exigences avec l'analyse des risques et l'implication des parties prenantes dans l'amélioration des contenus et des enseignements

32

- Intégrer l'analyse des risques à l'analyse des appréciations et des réclamations
- + Modalités d'évaluation des risques
 - + Identification des risques sur la qualité des formations
 - + Suivi de la mise en œuvre selon le niveau du risque
 - + Mesure de l'efficacité des actions

33

- Évaluation des contenus et des enseignements par les apprenants
- + Modalités d'évaluation des contenus et des enseignements
 - + Présentation de l'analyse aux équipes pédagogiques
 - + Formalisation du suivi du plan d'améliorations avec la mesure de l'efficacité des actions





Partie 3

Questions / Réponses

03





Contact



www.arfa-idf.asso.fr



Rosine Kouakou

Chargée administrative

rkouakou@arfa-idf.asso.fr

01 85 73 52 33



Merci de votre attention !



Webinaire préparé par :

